ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier

Yzeure le 23 décembre 2009

M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Agriculture
78, rue de Varennes
75700 PARIS

Références à rappeler : MJC/CC/09/558

Monsieur le Ministre,

Suite à votre arrêté ministériel en date du 28 octobre 2009, je souhaiterais attirer votre attention sur l'obligation faite aux éleveurs de vacciner leurs cheptels contre la Fièvre Catarrhale Ovine.

Au cours de l'année 2009, des éleveurs, inquiets, se sont faits l'écho des incidences à plus ou moins long terme de cette vaccination obligatoire. De nombreuses interrogations quant à son efficience, son coût, voir sa dangerosité ont été soulevées et ont amené certains d'entre eux à refuser cette prophylaxie et à miser sur l'immunité naturelle de leurs animaux, immunité d'ailleurs démontrée lors d'examens sérologiques récents. Est-il nécessaire de rappeler que la FCO est une maladie vectorielle non contagieuse ?
Un consensus sur une vaccination facultative semblait pourtant avoir été retenu mais n'a pas abouti et aujourd'hui, en raison d'un protocole dérogatoire lourd et un délai de dépôt de dossier court (31 décembre 2009 au plus tard), contrôles et contraventions sont les seules réponses faites aux « éleveurs qui ne voudraient pas, pour des raisons éthiques, notamment, s'engager dans le processus de vaccination ».

Je vous demanderais donc de bien vouloir intervenir auprès de vos services pour un assouplissement des contrôles, de ne pas mettre en application les pénalités qui mettraient en péril une profession déjà fragilisée et de ne pas négliger la piste de l'immunisation naturelle dans votre stratégie.

Dans l'attente de la suite donnée,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Guy CHAMBEFORT

Permanence : 23 place J. Ferry 03400 Yzeure - Tél : 04 70 20 23 68 – Fax : 04 70 46 10 81
e-mail : guy.chambefort@orange.fr - blog : www.guy-chambefort.fr